



Remboursement impossible avant 7 jours

Par **cibesx**, le **03/07/2008 à 14:53**

Bonjour,
Nous avons acheté une couette dans un magasin, nous sommes retournée au magasin pour se faire rembourser (avant 7 jours) et là on nous a informé qu'il ne rembourse pas, mais qu'il nous donne un avoir.
Sachant qu'il n'y a aucune mention de cette pratique sur le ticket de caisse.
Nous avons demandé à parler au directeur qui nous a indiqué qu'il y avait un règlement intérieur et que le remboursement était impossible.
Nous lui avons indiqué que le règlement intérieur n'était que "visible" qu'à la sortie (à 3 mètres de hauteur en sortie de caisse) et que rien ne nous a informé de cette règle à l'entrée ou bien avant l'achat. Est-ce légal?
Nous avons écrit au service client (AR). Et nous n'avons toujours pas de réponse.
Que doit faire?
Merci de votre réponse.

Par **palmer**, le **03/07/2008 à 15:09**

Si le règlement intérieur était visible à l'entrée, auriez-vous acheté la couette ????????

Par **cibesx**, le **03/07/2008 à 19:02**

Non, nous n'aurions pas acheté la couette.
Le règlement n'était pas visible à l'entrée mais à la sortie après les caisses.

Par **JamesEraser**, le **03/07/2008 à 19:22**

Je ne vois pas l'intérêt d'acheter une couette pour se rendre compte que la couleur arrivé à la maison est d'un goût de chiottes. Le magasin non plus je pense et en l'absence d'anomalie sur l'article....rnSoyez heureux que le magasin consente à vous remettre un avoir, la vente étant régulière.rnExperatooment